

Direction des Ressources Humaines Et des Relations Sociales

Direction du développement social

Madame Colette DUYNSLAEGER Secrétaire Générale Fédération CGT FAPT 223, rue de Paris Case 545 93 515 MONTREUIL CEDEX

Paris, le 18 octobre 2012

Madame la Secrétaire Générale,

Compte tenu notamment du calendrier des vacances de Printemps 2013, La Poste va repousser, du 30 avril au 31 mai 2013, la date limite pour apurer les reliquats de congés de 2012.

Les postiers-ières disposeront ainsi d'un mois supplémentaire pour poser leurs reliquats de congés et ne subiront aucun impact au regard de leurs jours de bonification par une prise au cours du mois de mai 2013, de leurs reliquats de congés 2012.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Yves PETIT

Copie : Sylvie FRANCOIS, Directrice Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines Et des Relations Sociales du Groupe La Poste.